

Nos Réf. : SMP/DV- 2006.

Conception, réalisation et impression d'une brochure promotionnelle des commerçants du Grand Parc.

***Le Président,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération en date du 27 juin 2006 donnant délégation au président " *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée tels qu'ils sont définis à l'article 28 du code des marchés publics* " ;

**Vu** la procédure adaptée lancée pour ce marché ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire connaître les commerces auprès des habitants et des nouveaux résidents de la communauté de communes du Grand Parc,

**Décide**

**Art. 1** - de signer un contrat avec la société CARIBARA COMMUNICATION dont le siège est situé 36 boulevard de la Bastille à Paris (75012) pour la réalisation d'une brochure promotionnelle sur les commerces du territoire du Grand Parc.

**Art. 2** - Ce marché prend effet à compter de sa notification.

**Art. 3** - Le montant de la prestation s'élève à 12 425 €HT pour la conception, la réalisation et l'impression de 20 000 exemplaires de la brochure promotionnelle des commerçants du Grand Parc.

**Art. 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 5** - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 22/11/06

PROF 70  
22.11.06

Le Président,

  
Etienne PINTE

Président du Grand Parc